

# FORMATIONS

OFFRE 2022

A S P H

# OFFRE DE FORMATIONS ASPH

soit :

- à Bruxelles, Pl. Saint-Jean, 1 - 1000 Bruxelles -
  - à 5 minutes à pieds de la gare centrale
- à Namur, Ch. de Waterloo, 182 - 5002 Saint-Servais
  - à 5 minutes via le Bus numéro 8 (Direction Belgrade)
  - à 15 minutes pieds de la gare de Namur
- dans vos locaux



# PREAMBULE

Dans une société en constante évolution, il nous semble important de contribuer à l'offre de formation dans le champ du handicap afin de permettre aux professionnels d'acquérir de nouvelles compétences ou de les perfectionner tout au long de leur carrière.

Le travail quotidien de l'Association Socialiste de la Personne Handicapée (ASPH), nous amène à développer une expertise en parallèles des réalités vécues par les personnes en situation de handicap : complexité des législations, freins à l'inclusion, pathologies complexes ou handicap invisible méconnu, freins à l'emploi sont autant d'éléments à prendre en compte.

Ainsi pour outiller les professionnels nous proposons des formations qui couvrent de nombreux domaines afin de répondre au mieux à vos besoins dans vos pratiques professionnelles : accessibilité, législation, anti-discrimination, troubles cognitifs, rédaction en Facile À Lire et à Comprendre, allocations aux personnes handicapées, capacité juridique, faire face au handicap cognitif et sensibilisations pour les enfants ainsi que pour les aides familiales et/ou soignantes.

Ces formations sont en grande partie dispensées par les collaboratrices de l'ASPH, expertes et passionnées par leurs métiers. Parce que les éléments théoriques n'ont de sens qu'en lien avec votre pratique, nous vous proposons un contenu adapté à vos réalités et adaptons le contenu des formations à vos demandes spécifiques si vous en avez.

Nos formations sont dispensées à Bruxelles et en Région wallonne. Nous pouvons également dispenser ces formations au sein de vos structures, si le nombre de personnes le permet. Par ailleurs, le coût de la formation ne doit pas constituer un frein à votre souhait de renforcer vos compétences en matière de handicap. Contactez-nous si cela pose problème.

L'équipe de l'ASPH reste à votre disposition pour tout élément complémentaire et espère rencontrer vos attentes, parce que les formations sont aussi une belle façon d'élargir nos réseaux réciproques et d'enrichir nos pratiques respectives !

**Ouiam Messaoudi**  
**Secrétaire générale**



# ACCESSIBILITÉ

## *A la demande*

soit :

- à Bruxelles, Pl. Saint-Jean, 1 - 1000 Bruxelles
- à Namur, Ch. de Waterloo, 182 - 5002 Saint-Servais
- dans vos locaux

## *Coût*

- Réunion préparatoire en teams : 50 €/h
- Formation :
  - soit une demi journée (4h)
  - soit une journée (7j)
  - 50€/h en interne,
  - 100€/h en externe + frais de déplacements

## *Contact*

Christine Bourdeauducq - Conseillère en accessibilité

[christine.bourdeauducq@solidaris.be](mailto:christine.bourdeauducq@solidaris.be) - [Handyaccessible@solidaris.be](tel:025150607) - 02 515 06 07

Aujourd’hui, l’accessibilité se décline de manière plurielle, quel que soit le handicap. En plus des normes architecturales, les personnes en situation de handicap ou à besoins spécifiques ont également besoin d’avoir accès à l’information et à la communication, afin de se déplacer dans un bâtiment ou sur la voirie, en toute autonomie.

Le Service Handyaccessible de l’ASPH propose une formation dans le domaine de l’accessibilité. Suivant les demandes spécifiques en formation de l’opérateur, le contenu même de la formation ainsi que la durée (demi journée ou journée complète) peuvent être adaptés.

## Quelques exemples

- Une personne mal ou non-voyante aura besoin d'informations tactiles au sol pour se déplacer à l'intérieur d'un bâtiment, mais également d'informations sonores pour s'orienter.
- Une personne avec un handicap mental aura besoin d'un accueil spécifique et de pictogrammes simples pour s'orienter.
- Une personne sourde aura besoin d'informations visuelles supplémentaires pour se déplacer en toute autonomie.

## Public visé

- Professionnels :
  - au service du citoyen : Handicontact, administration communale, ASBL...
  - dans le secteur du tourisme, de la culture, du sport, de la santé...
  - de l'accessibilité : gestionnaire de bâtiments, architectes, service travaux...

## Objectifs

- Différencier les notions de Personnes à Mobilité Réduite et de personnes en situation de handicap ou à besoins spécifiques
- Démystifier le handicap au travers de mises en situation
- Mieux appréhender les législations en cours, suivant le bâtiment (ex : régie bâtiment/fédéral, administration communale/région...)
- Optimiser l'accessibilité lors d'une construction neuve, de rénovation ou à la demande d'aménagements raisonnables
- Comprendre la notion d'aménagement raisonnable

## Méthode

Organisée selon les attentes et les objectifs du demandeur, la formation- participative - est modulable dans la durée. Une rencontre préparatoire avec le/les responsables (2 heures) est fortement conseillée afin de définir ces objectifs et le contenu plus précis.

La formation combinera apports théoriques ainsi que des exercices pratiques via des méthodes interactives et dynamiques. Si des mises en situation sont à prévoir, la mise à disposition ou la location et le transport de chaises roulantes à grandes roues est à charge de l'organisateur. Le nombre de chaises est à définir suivant le nombre de participants

## Programme

- Comprendre les différentes formes de handicaps
- Découvrir les différentes législations en matière d'accessibilité (mondiale, européenne, fédérale, régionale)
- Analyser un bâtiment suivant la méthodologie SECU-E (stationner, entrer, circuler, utiliser, évacuer- quel que soit le handicap [physique, sensoriel, mental, invisible])
- Analyser un bâtiment sur plan
- Auditer un bâtiment existant
- Aménager un bâtiment existant, en fonction des possibilités techniques et/ou matérielles disponibles sur le marché
- Découvrir des outils et services à disposition ainsi que des témoignages



# ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES FESTIVALIERS EN SITUATION DE HANDICAP OU DES PMR LORS D'UN ÉVÉNEMENT GRAND PUBLIC

*A la demande*

soit :

- à Bruxelles, Pl. Saint-Jean, 1 - 1000 Bruxelles
- à Namur, Ch. de Waterloo, 182 - 5002 Saint-Servais
- dans vos locaux
- à partir de 8 participants > 20 personnes maximum / groupe

*Coût*

- Réunion préparatoire en teams : 50 €/h
- Formation :
  - 50€/h en interne,
  - 100€/h en externe + frais de déplacements
  - formation de minimum 2h et de maximum 3h30

*Contact*

Christine Bourdeauducq - Conseillère en accessibilité

[christine.bourdeauducq@solidaris.be](mailto:christine.bourdeauducq@solidaris.be) - [Handyaccesible@solidaris.be](mailto:Handyaccesible@solidaris.be) - 02 515 06 07

L'objectif de cette formation est de conscientiser les participants aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap dans le cadre des festivals ou événement grand public. Les participants renforceront leurs connaissances sur les difficultés que rencontrent les personnes en situation de handicap. La formation vise à améliorer les compétences des participants en termes d'accueil, d'accompagnement (mise en situation et explication des méthodes de guidage) et de communication adaptée. La formation portera également sur la présentation d'éléments à prendre en compte (dans un bâtiment ou en extérieur, selon l'événement) pour assurer et maintenir une bonne accessibilité des personnes en situation de handicap.

### **Public visé**

Tout organisateur d'événement (festival, marché, colloque, festivité saisonnière...) et toute personne, bénévoles en charge de l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans un événement.

### **Objectifs**

- Démystifier le handicap
- Conscientiser les participants aux besoins rencontrés par les personnes en situation de handicap dans le cadre d'un festival , d'un événement
- Transmettre les bonnes pratiques afin d'accueillir et d'accompagner les festivaliers, le public en situation de handicap

### **Méthode**

La formation est adaptée et organisée selon les besoins du demandeur après échange en teams (recommandé : 2h). Elle combinerà apports théoriques et exercices pratiques via des méthodes interactives et dynamiques. La formation initiale se déroule sur 2h mais peut être complétée par des mises en situation et dure alors a minima 3h-3h30.

Si des mises en situation sont à prévoir, la mise à disposition ou la location et le transport de chaises roulantes à grandes roues est à charge de l'organisateur. Le nombre de chaises est à définir suivant le nombre de participants

### **Programme**

- Comprendre les différentes formes de handicaps et les difficultés rencontrées
- Connaitre les bonnes pratiques pour guider et accompagner un festivalier, une personne en situation de handicap
- Analyser l'organisation d'un festival, d'un événement suivant la méthodologie SECUE (stationner, entrer, circuler, utiliser, évacuer) pour tous les types de handicap physique, sensoriel, mental, invisible et les aménagements à prévoir pour réduire les difficultés.



# SENSIBILISATION DES AIDES-FAMILIALES AIDES-SOIGNANTES AU HANDICAP

## *A la demande*

- dans vos locaux
- Pour un groupe de maximum 15 personnes

## *Coût*

- 100€/h en externe + frais de déplacements
- formation d'une demi journée

## *Contact*

Rose Eboko  
[rose.eboko@solidaris.be](mailto:rose.eboko@solidaris.be) - 02 515 17 56

Ce module de sensibilisation a pour but d' informer, sensibiliser, former et donner des outils aux différents acteurs d'une entreprise ou collectivité (ressources humaines, aides familiales, aides-soignant-es, délégués syndicaux..) en vue de participer à l'intégration des personnes en situation de handicap dans la société, sur leur lieu de travail ou tout simplement améliorer leur accueil.

### **Public visé**

Ce sont des professionnels qui se rendent au domicile des personnes pour leur apporter de l'aide (aides-familiales, aides-soignantes...)

### **Objectifs**

- Démystifier le handicap visible et invisible
- Rencontrer une personne handicapée et échanger sur son vécu quotidien (personnel, professionnel suivant les disponibilités de personnes ressources ASPH )
- Parcourir et vivre les difficultés d'une personne handicapée au travers de différentes mises en situation de handicap
- Donner des conseils pour permettre une meilleure communication avec la personne handicapée
- Avoir une meilleure approche du handicap...

Ce programme, totalement adaptable, tient compte des réalités de chaque service.C'est-à-dire, entre autre, leur taille, la durée de formation voulue, les différents types de missions que le personnel et/ou les employeurs doivent effectuer selon le service dans lequel ils travaillent. Cette formation peut s'adresser à une ou plusieurs personnes simultanément.

### **Méthode**

Genre théorie et exercices pratiques. Merci de venir avec des cas concrets

Avant la sensibilisation, l'ASPH rencontrera éventuellement le service demandeur afin de définir ses attentes quant aux buts à atteindre, en tenant compte des objectifs proposés, pour garantir l'engagement des participants à vivre une confrontation in vivo.

Le canevas proposé est modulable dans la durée.La durée idéale de la sensibilisation est de deux demi-journées et une demi-journée pour la phase préparatoire (pas obligatoire) et une autre pour la formation.

Lors de ce type de sensibilisation, l'organisateur introduit des consignes claires et précises quant à une participation active des participants. Il est également important de rappeler que les mises en situation soient vécues avec sérieux et crédibilité vis-à-vis du public handicapé concerné.

### **Programme**

- Représentation sociale du handicap
- Représentation sociale face à l'emploi
- Témoignages et/ou expériences personnelles de PSH ou vidéo
- Mise en situation
- Evaluation de la journée



# SENSIBILISATION AU HANDICAP À L'ATTENTION D'UN PUBLIC ADULTE

## *A la demande*

- dans vos locaux
- Pour un groupe de maximum 15 personnes

## *Coût*

- 100€/h en externe + frais de déplacements
- soit formation d'une demi journée
- soit formation d'une journée

## *Contact*

**Rose Eboko**

**[rose.eboko@solidaris.be](mailto:rose.eboko@solidaris.be) - 02 515 17 56**

Ce module de sensibilisation a pour principes généraux d'informer, sensibiliser, et outiller les participant.e.s en vue de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leur quotidien. Cette sensibilisation sert également à améliorer l'accueil et les interactions vis à vis des PSH et de faciliter ainsi une meilleure approche. Suivant les demandes du requérant le contenu peut être adapté en demi-journée ou en journée complète.

### **Public visé**

Tout adulte qui souhaite suivre une sensibilisation aux handicaps.

### **Objectifs**

- Démystifier le handicap
- Faire prendre conscience des craintes face au handicap
- Comprendre les difficultés de personnes en situation de handicap au travers de différentes mises en situation de handicap
- Acquérir des outils pour une meilleure interaction avec les personnes en situation de handicap...

### **Méthode**

Avant la sensibilisation, l'ASPH rencontrera éventuellement les organisateurs ou bénéficiaires de la formation, afin de définir leurs attentes quant aux buts à atteindre, en tenant compte des objectifs proposés, pour garantir l'engagement des participants à vivre une confrontation in vivo.

Lors de ce type de sensibilisation, l'organisateur introduit des consignes claires et précises quant à une participation active des participants. Il est également important de rappeler que les mises en situation soient vécues avec sérieux et crédibilité vis-à-vis du public handicapé concerné.

### **Programme (modulable en une demi-journée ou une journée)**

- Objectifs et présentation de la formation
- Représentation sociale du handicap
- Définition des PMR
- Teasing témoignages capsules vidéos
- Questions sur handicap invisible
- Définition handicap général
- Capsules vidéos témoignages multi-handicap
- Limites face au handicap
- Les aménagements raisonnables + études de cas
- Reprise
- Mise en commun études de cas
- Débriefing
- Toi et moi en société – présentation des astuces et échanges
- Conclusion



# ÉCRIRE EN FACILE À LIRE ET À COMPRENDRE FALC

## *A la demande*

soit :

- à Bruxelles, Pl. Saint-Jean, 1 / 2 - 1000 Bruxelles
- à Namur, Ch. de Waterloo, 182 - 5002 Saint-Servais
- dans vos locaux
- à partir de 8 participants > 15 personnes maximum / groupe

## *Coût*

- 70€/personne
- la formation dure une journée de 9h à 15h30

## *Contact*

Nathalie De Wispelaere  
[nathalie.dewispelaere@solidaris.be](mailto:nathalie.dewispelaere@solidaris.be) - 02 515 06 55

L'article 9 de la convention de l'ONU, relative aux droits des personnes handicapées stipule que : « les personnes handicapées intellectuelles ont le droit d'avoir accès à l'information comme tout le monde. »

Cette information doit être adaptée selon les règles de la méthode « Facile à lire et à comprendre » développée par Inclusion Europe.

Ce logo indique que le texte peut être compris par une personne en situation de handicap mental. Le langage et la formulation du texte qui l'accompagne sont simplifiés. Le contenu reste le même, seuls la syntaxe et les termes changent, sans modifier le contenu.

Mis en place pour les personnes en situation de handicap mental, les principes développés dans le « Facile à lire et à comprendre » peuvent être utilisés pour d'autres publics :

- La personne dont la langue maternelle n'est pas le français ;
- La personne sourde
- La personne dont le niveau de scolarisation n'est pas élevé...

### **Public visé**

Pour les personnes qui rédigent ou pour toute personne intéressée par l'écriture en « Facile à lire et à comprendre » et qui souhaite en connaître les principes de base.

### **Objectifs**

- Se familiariser et acquérir des connaissances sur les directives du « Facile à lire et à comprendre » ;
- Valoriser une communication adaptée ;
- Créer et écrire/réécrire des documents, en appliquant les règles du « Facile à Lire et à Comprendre » ;
- Faciliter l'accès à la communication écrite aux personnes en situation de handicap mental et aux personnes sourdes.

### **Méthode**

La formation combinera apports théoriques et exercices pratiques.

### **Programme**

- Identifier les besoins des participants
- Présentation du « Facile à lire et à comprendre »
- Initiation à la méthode « Facile à lire et à comprendre ».
- Présentation d'exemples d'écritures en « Facile à lire et à comprendre »
- Essai d'écriture ou de réécriture
- Partage de l'expérience



# STATUT DE PROTECTION CONFORME À LA DIGNITÉ HUMAINE

## *Date*

18 novembre 2022  
De 9h à 15h  
Avec une pause de 1 h à midi

## *Lieu*

Centre de Formation des  
Mutualités Socialistes Wallonnes,  
Chaussée de Waterloo, 182  
à 5002 Namur

## *Coût*

25 €/personne (accueil café et sandwich  
compris) - 23 personnes maximum

## *Formateur*

Vincent Delforge, Juge de paix de  
Charleroi II

## *Contact*

Isabelle Dohet

[isabelle.dohet@solidaris.be](mailto:isabelle.dohet@solidaris.be) - 02 515 03 16

Les professionnels de terrain, notamment les assistants sociaux, ont besoin d'une formation continue au niveau de la législation sociale afin de pouvoir accompagner et renseigner le plus précisément possible les personnes handicapées. La législation sociale est toujours en mouvance et il est nécessaire de se remettre régulièrement à niveau si l'on veut répondre de manière précise et adéquate aux questions qui nous sont posées. Nous constatons que la législation relative à la loi du 17 mars 2013 suscite encore de nombreuses questions de la part des professionnels.

### **Public visé**

Professionnels travaillant dans le domaine du handicap (assistants sociaux travaillant au sein d'une commune, d'un CPAS, d'un service d'accompagnement, ETA, institution pour personnes handicapées, les Handicontacts...)

### **Objectifs**

Acquérir des connaissances et se familiariser avec la loi « du 17 mars 2013 réformant les régimes d'incapacité et instaurant un nouveau statut de protection conforme à la dignité humaine » en passant en revue les différents points :

- La protection extra judiciaire
  - Le mandat, les missions du mandataire, la validité du mandat, la procédure de la protection extra judiciaire, la fin de la mesure
- La protection judiciaire en général
  - L'ouverture de l'administration, introduction de la demande « à quel moment faut-il introduire une demande de mise sous administration ? », le certificat médical circonstancié, la situation d'urgence et l'impossibilité é absolue, la procédure, la notification de la décision, quelles sont les conséquences d'une mise sous administration ? quand la mesure produit-elle ses effets ? la fin de la mesure de protection judiciaire, le recours « quelles possibilités existent-ils pour la personne lorsque l'administration ne se passe pas correctement... »
- La protection judiciaire de la personne
  - Introduction de la demande, procédure, choix de l'administrateur de la personne, la nullité des actes accomplis, le rapport de l'administrateur
- La protection judiciaire des biens
  - Introduction de la demande, procédure, choix de l'administrateur des biens, la nullité des actes accomplis, le rapport de l'administrateur des biens, la fin de la mission
- Le registre central de protection des personnes entré en vigueur le 01/06/2021.
- Aperçu des dispositions qui existent pour protéger un jeune de moins de 18 ans.

### **Méthode**

La formation comprendra de la théorie, des cas concrets ainsi que des espaces questions/réponses.



**Solidaris**  
réseau

